



Québec, décembre 2010

AUX DIRECTRICES ET DIRECTEURS  
DES RESSOURCES HUMAINES

Nous désirons vous informer que les communiqués suivants sont toujours en vigueur. Nous vous invitons à les consulter.

- le communiqué Assurance de 2006, volume 29, numéro 5 qui présente le programme de réadaptation;
- le communiqué Assurance de 2006, volume 29, numéro 6 qui porte sur la pénalité employeur prévue dans le programme de réadaptation.

Pour obtenir plus de renseignements, vous pouvez communiquer avec M<sup>me</sup> Francine Thibeault de la Direction générale des régimes collectifs et de l'actuariat, soit par téléphone au 418 528-6442, par télécopieur au 418 644-9274 ou par courriel à l'adresse suivante : [assurances.cadres@sct.gouv.qc.ca](mailto:assurances.cadres@sct.gouv.qc.ca).

Le directeur des régimes collectifs  
et de l'actuariat,

*J.-M. Tardif*

Jean-Marc Tardif